REPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie d'Avoine - Indre-et-Loire - 37420
Arrondissement et canton de Chinon
Tél. 02 47 98 11 11
Fax 02 47 98 11 12

Chambre Régionale
13. JUIL. 2004
1690
du Centre - Orléans

AVOINE

Monsieur le Président
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
15, rue d'Escures
B.P. 2425
45032 **ORLEANS** Cédex 1

AVOINE, le 9 juillet 2004

N/Réf. : PG/JG
V/Courrier du 11.06.04
Objet : Gestion Commune
Rapport observations
Définitives

R + AR

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, sur la gestion de la Commune.

Je m'étonne que la Chambre Régionale des Comptes n'ait pas pris en compte les réponses que j'ai formulées, par courrier du 4 novembre 2003, suite au rapport d'observations provisoires de la Chambre et qu'en tout état de cause, elle aurait dû mentionner ces réponses, dans le rapport d'observations définitives.

Sans reprendre tous les points que j'ai formulés dans mon courrier du 4 novembre 2003, je tiens à préciser les points suivants :

I - La situation financière

Sur la situation financière, le rapport définitif mentionne :
« Il fait également référence, pour l'exercice 1998, à un retard volontaire de la réalisation d'importants programmes d'équipement, dans l'attente d'une baisse des taux des emprunts ».
Ceci est faux et d'ailleurs je n'ai jamais indiqué cela. Au contraire, nous n'avons jamais attendu une baisse des taux des emprunts, pour réaliser les programmes, les emprunts ayant été réalisés, au moment où les taux ont été au plus bas. Ceci, afin de diminuer la charge financière de ces emprunts. Quant au retard, dans la réalisation des programmes, que nous avons subi, il n'est pas de notre volonté, mais nous avons dû attendre les arrêtés de subventions, avant de pouvoir engager ces programmes d'équipement. Ce que je vous mentionnais, dans le courrier du 4 novembre 2003 :

« Quant au faible taux de réalisation des dépenses d'équipement, il est dû au décalage, dans la réalisation des travaux, du fait que nous avons été contraints d'attendre les accords des subventions des différents Institutionnels et de l'Etat.
L'emprunt, de 1998, a été réalisé pour financer des travaux d'équipement. Nous avons saisi à l'époque l'opportunité d'une période où les taux étaient au plus bas et nous n'imaginions pas les difficultés que nous allions rencontrer pour obtenir des accords de subventions, notamment les subventions de l'Etat qui ont retardé des programmes importants. »

II – Les opérations d'investissement

Suite à la réalisation des deux courts de tennis couverts, le rapport d'observations définitives indique une mauvaise définition préalable des besoins qui conditionnait la procédure à suivre, pour le choix de la maîtrise d'œuvre. Je vous rappelle donc les termes de mon courrier du 4 novembre 2003 :
« En ce qui concerne les tennis couverts, vous m'interrogez sur le montant des honoraires de la maîtrise d'œuvre. Vous me faites part d'une estimation de travaux à hauteur de 1.676.939,19 Euros, avec des honoraires d'architecte à 225.624,55 Euros. Ces honoraires n'ont jamais été estimés à ce niveau là, puisque le marché de maîtrise d'œuvre est de 81.272,40 Euros, donc la base d'estimation se trouve bien dans la fourchette entre 68.602,06 Euros et 137.204,12 Euros. Vous me faites aussi la remarque, quant à l'interprétation de la définition des besoins. Pour ma part, le cahier des charges techniques n'a absolument pas été modifié, le contenu du bâtiment n'ayant pas changé. Par contre, sur les questions d'ordre architectural, en entrée de bourg et compte tenu des 1ères esquisses qui conduisaient à un projet trop onéreux, le Conseil Municipal a décidé de réorienter sa position, quant à l'implantation, mais a maintenu le cahier des charges techniques concernant le contenu du bâtiment. »

Je souhaite dire que nous nous attachons à respecter tous les règlements et formalismes, dans la réalisation de toutes nos opérations.

Lorsque nous devons avoir recours à l'emprunt, nous étudions les meilleures opportunités de taux et au meilleur moment.

La situation financière de la Commune est très saine, de même, le ratio de l'encourt de la dette, par rapport à l'épargne nette, est très faible.

Espérant avoir répondu à vos attentes,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
P. GUIONNET

MAIRIE D'AVOINE (Indre-et-Loire)